

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Division des Missions Domaniales Pôle des évaluations domaniales

i 6. rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20 Téléphone : 04.91,17.91.17

prflp13.pole-evaluation@dgflp.finances.gouv.fr

Le 19/03/2018

Le Directeur Régional des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

à

MAIRIE D'AUBAGNE

HOURIGUS UNITER SECTION

Évaluateur : CRISTANTE Sylvie Téléphone : 0491096086

Courriel: sylvie.cristante.@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO: 2018-02V0463

AVIS VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Terrain en zone UC

Adresse du bien : avenue du 21/08/1944 - 13 400 AUBAGNE VALEUR VÉNALE : 1 600 000 € hors droits et taxes pour 8 000m².

E-Carvingaeor cultara

: Ville d'Aubagne : Monsieur BONINO

Affaire suivie par :

2 Date de consultation

Date de réception

Date de visite

Date de constitution du dossier "en état"

: 06/03/2018

: 06/03/2018

00/03/2018

: terrain sans objet

: 06/03/2018

COMPANSOR OF SOUNDER AS A VISUAL DONALD BEAUTION OF THE PROPERTY OF THE SAME O

La commune d'Aubagne est propriétaire de deux parcelles de terrain libre.

Le CD13 a sollicité la commune d'Aubagne pour la cession d'une partie de cette propriété afin de construire des bureaux, ateliers et logements de fonction pour le Centre des sapeurs Forestiers. Sur la parcelle mitoyenne, le centre de secours. Ce projet permettrait une unité de lieu pour les centres de secours.

Détermination de la valeur vénale de la partie du bien cédée.

2 Description duality 12 12 157

Référence cadastrale: AV 151 et 421 contenance 17 457m²,

Surface cadastrale des parcelles: 17 457m² dont 8 000 m² seront détachés (précision suite à conversation téléphonique)

Descriptif: terrain situé en zone UC2 et en aléa modéré et résiduel au PPRI, plat, ayant des accès et les réseaux à proximité.



Nom du propriétaire : Commune d'Aubagne.

Situation d'occupation : Bien présumé libre de toute occupation

A. TOO NISTED BOOK AND THE PARTY OF THE PART

Zone UC2 au PLU de la ville d'Aubagne, approuvé le 13/12/2017 :La zone UC reprend les contours des sites et quartiers dans lesquels prédominent des

formes d'habitat collectif discontinu. On distingue 3 types de zones UC différenciées par leurs règles de hauteur : les zones UC1, UC2 et UC3.

L'emprise au sol des constructions est limitée à 50% dans l'ensemble des zones UC.

A Vision Company of the Company of t

sans objet

Se Densitination de la communité de la communi

La valeur vénale est déterminée avec la méthode par comparaison : qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer

2 Determination de la valeur venale

1 600 000€ HT et HC

10.7; Duram devalibras de la sustantia de la s

12 mois

des présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols. L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Le Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpas-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, et par délégation,

> Philippe ROUANET: Inspection Library des Philippes

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traftement Informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.